



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins

ANNEXES

I. Servitudes d'Utilité Publique I.6. Plans d'alignement GROZON

Date de prescription : 19/12/2017

Date Arrêt-projet : 15/04/2025

Mise à l'enquête publique en date du :

Date approbation :



CHEMINS VICINAUX.

Département du Jura

Arrondissement de Poligny.

COMMUNE DE GROZON

VOIRIE URBAINE

Plan d'alignement des Rues de ce Village.

N. 900.
Vu, vérifié en propre par l'Agent-Voyer d'arrondissement, J. P. Péligny, le 12 Mars 1867.
Péligny

Decidé par l'Agent-Voyer Cantonal
Arbitt, le 16 Mars 1867.

Péligny
Vu et approuvé par l'Agent-Voyer
Cantonal, le 24 Mars 1868.
Péligny

Vu et approuvé conformément
à son arrêté de ce jour.
Fait le 26 Mars 1868.
Le Préfet du Jura,
Pour le Préfet du Jura,
Le Secrétaire Général, J. P. Péligny



Plan d'Ensemble.

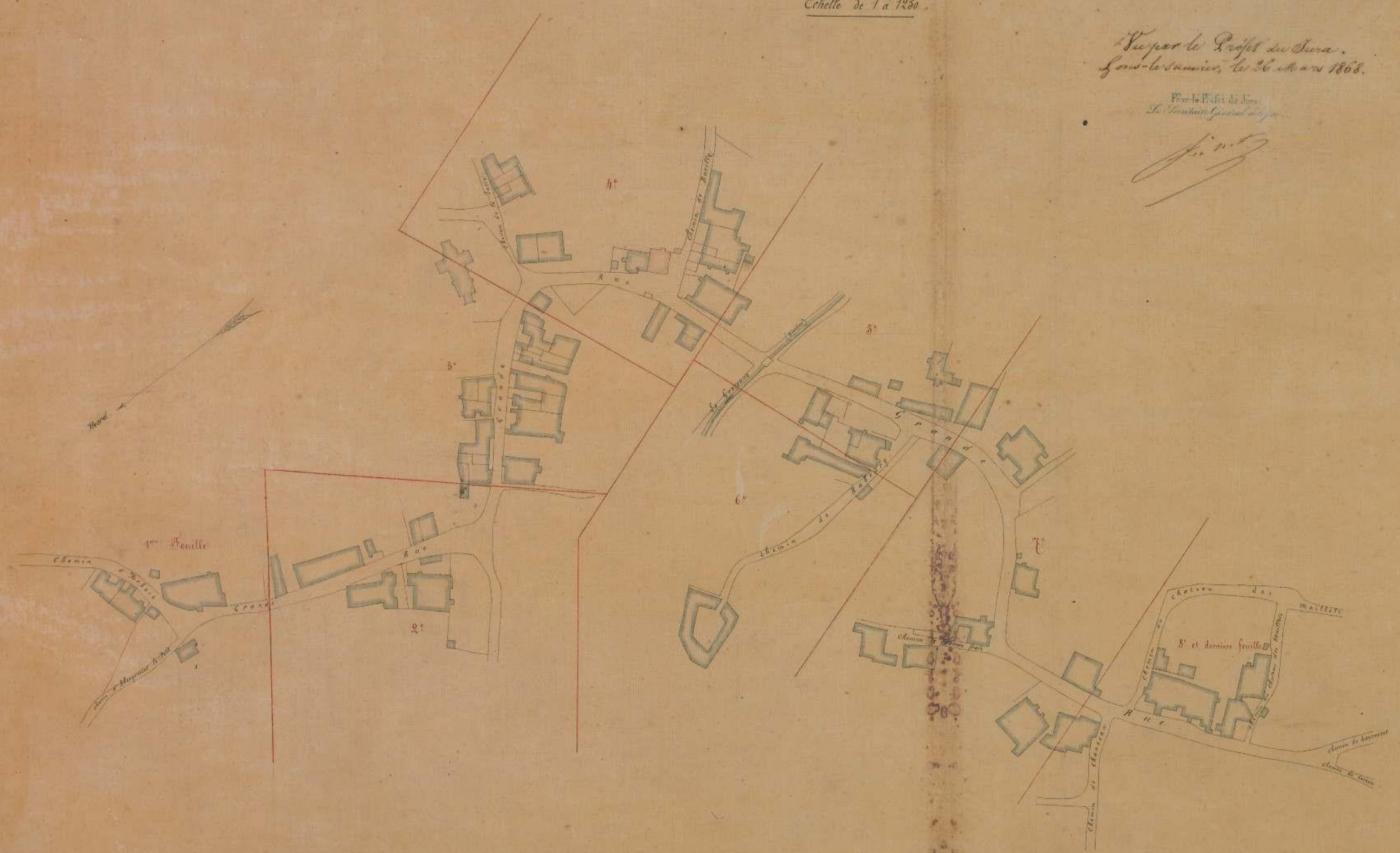
Extrait du plan cadastral de la Commune de Gizeux, l'ensemble comprenant ce village.

Echelle de 1 à 1250.

Supplément au Plan du Sura.
Fons-le-Sauvage, le 16 Mars 1868.

Par le Recteur de l'Enregistrement
Le Directeur Général des Ponts

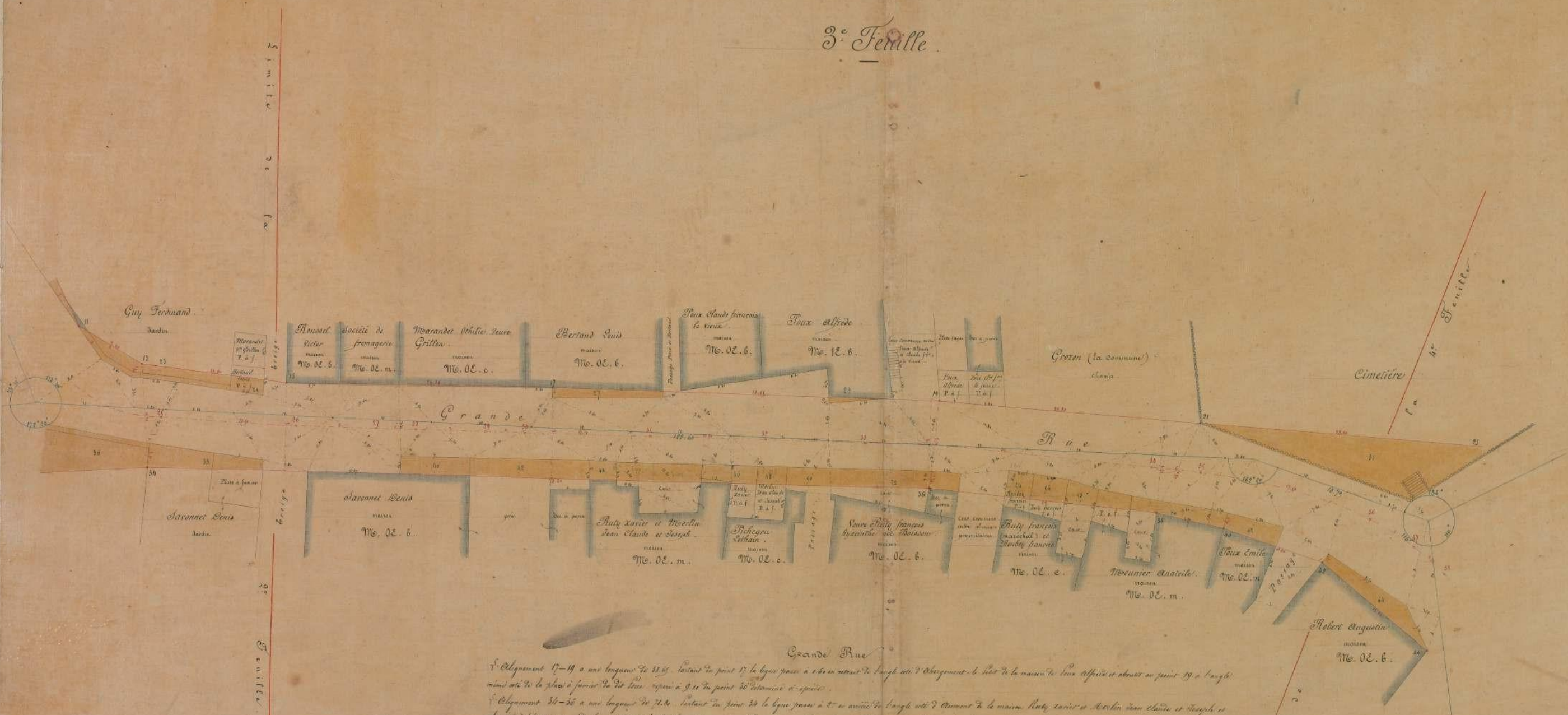
[Signature]



2^e Feuille

Vu par le Greffier du Jura.
Louis le Saunier, le 26 Mars 1868.

3^e Feuille



Grande Rue

1^{er} Alignement 17-19 a une longueur de 31.61. Partant du point 17 la ligne passe à 1.50 en retrait de l'angle est ? Alignement 6. Part de la maison de Poux Alfred et aboutit au point 19 a l'angle minuit est de la place à former du dit lieu. repart à 9.14 du point 36 déterminé et après.

2nd Alignement 34-36 a une longueur de 17.46. Partant du point 34 la ligne passe à 1.50 en retrait de l'angle est ? Alignement 6. Part de la maison de Poux Alfred et aboutit au point 36 en retrait de l'angle minuit est de la place à former du dit lieu. repart à 9.14 du point 36 déterminé et après.

3rd Alignement 19-41 a une longueur de 26.16. Partant du point 19 la ligne suit la limite des propriétés de Poux Alfred, Poux Claude, Poux Emile, Poux Alfred et aboutit au point 41 situé à l'angle est ? Alignement 6. Part de la maison de Poux Alfred et aboutit au point 41.

4th Alignement 36-38 a une longueur de 29. Partant du point 36 la ligne aboutit au point 38 fin au 1^{er} angle saillant est ? Alignement 6. Part de la maison de Poux Alfred et aboutit au point 38.

5th Alignement 38-42 a une longueur de 4. Partant du point 38 la ligne suit la façade de la maison de Poux Alfred et aboutit au point 42 à 1.50 en retrait de l'angle commun des maisons de Poux Alfred et Poux Emile.

6th Alignement 42-44 a une longueur de 10.61. Partant du point 42 la ligne aboutit au point 44 situé à 1.50 en retrait de l'angle est ? Alignement 6. Part de la maison de Poux Alfred et aboutit au point 44.

7th Alignement 44-46 a une longueur de 21.61. Partant du point 44 la ligne aboutit au point 46 qui est repart à 9.14 de l'angle de cimetière est ? la ligne est à 6.61 du point 46 et après déterminé.

8th Alignement 46-48 a une longueur de 13.61. Partant du point 46 la ligne se termine à l'angle est de la façade de la maison de Poux Alfred et aboutit au point 48.

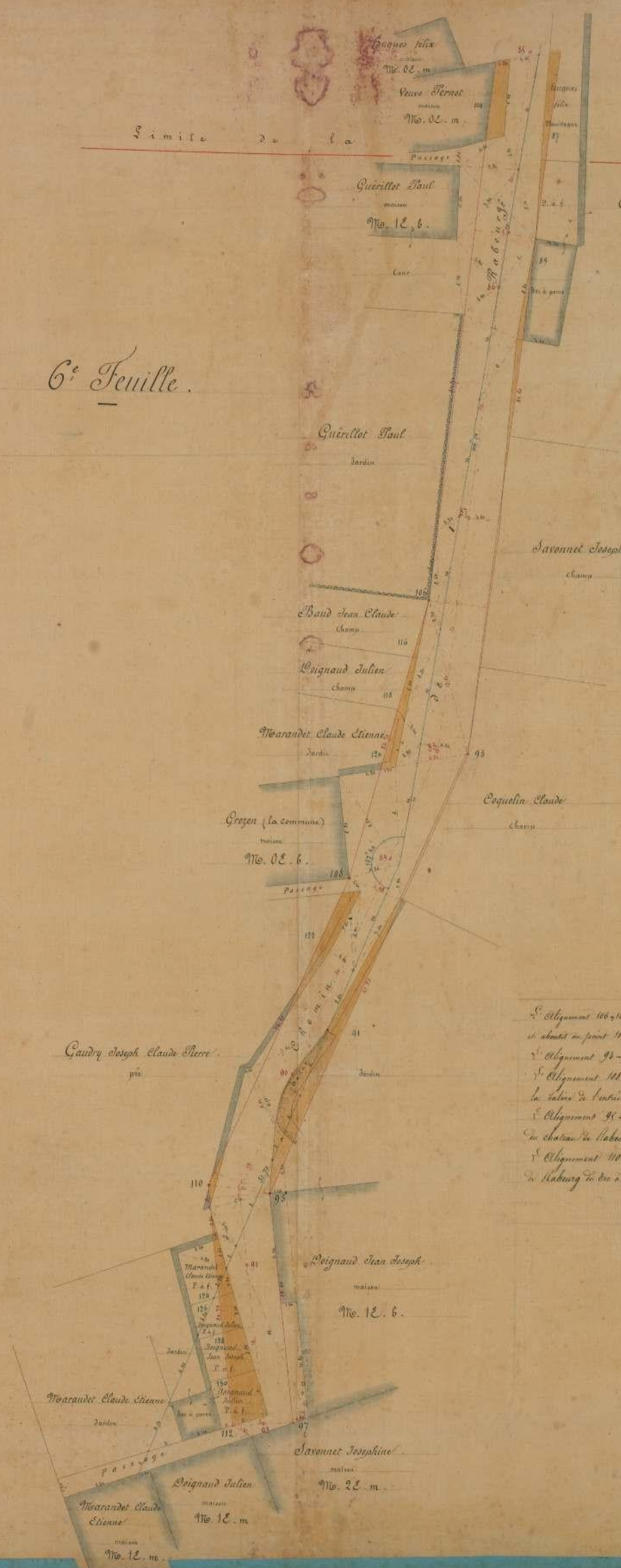
Le Maire du Sura,
Gros-le-Sura le 26 Mars 1868.
Pour le Maire du Sura,
Le Secrétaire, J. L. Lige.

Twiss



Vu par le Prêtre du Chœur.
 Louis Leclercq, le 26 Mars 1868.
 Pour le Prêtre du Chœur
 Le Chanoine, Général de Logis.

6^e Feuille.



Chemin de Rabourg

1^{er} Alignement 106-108 a une longueur de 167^m. Partant du point 106 la ligne passe à 132 m au sud de l'angle sud du château de Rabourg de puis du jardin Marandet Claude Etienne et aboutit au point 108 situé à l'angle même sud de la maison de l'arpenteur.

2nd Alignement 93-95 a une longueur de 121^m. Partant du point 93 la ligne aboutit au point 95 situé à l'angle sud de la maison de l'arpenteur Baignaud Jean Joseph.

3rd Alignement 108-110 a une longueur de 21^m. Partant du point 108 la ligne se termine au point 110 repère à 1^{re} du point 95 l'alignement est à 4^m de l'angle sud de la maison de l'arpenteur en face Gaudry Joseph Claude Pierre.

4th Alignement 95-97 a une longueur de 19^m. Partant du point 95 la ligne se termine au point 97 situé sous le portail du château de Rabourg repère à 1^{re} de l'angle commun des maisons Baignaud Jean Joseph et Savonnet Josephine.

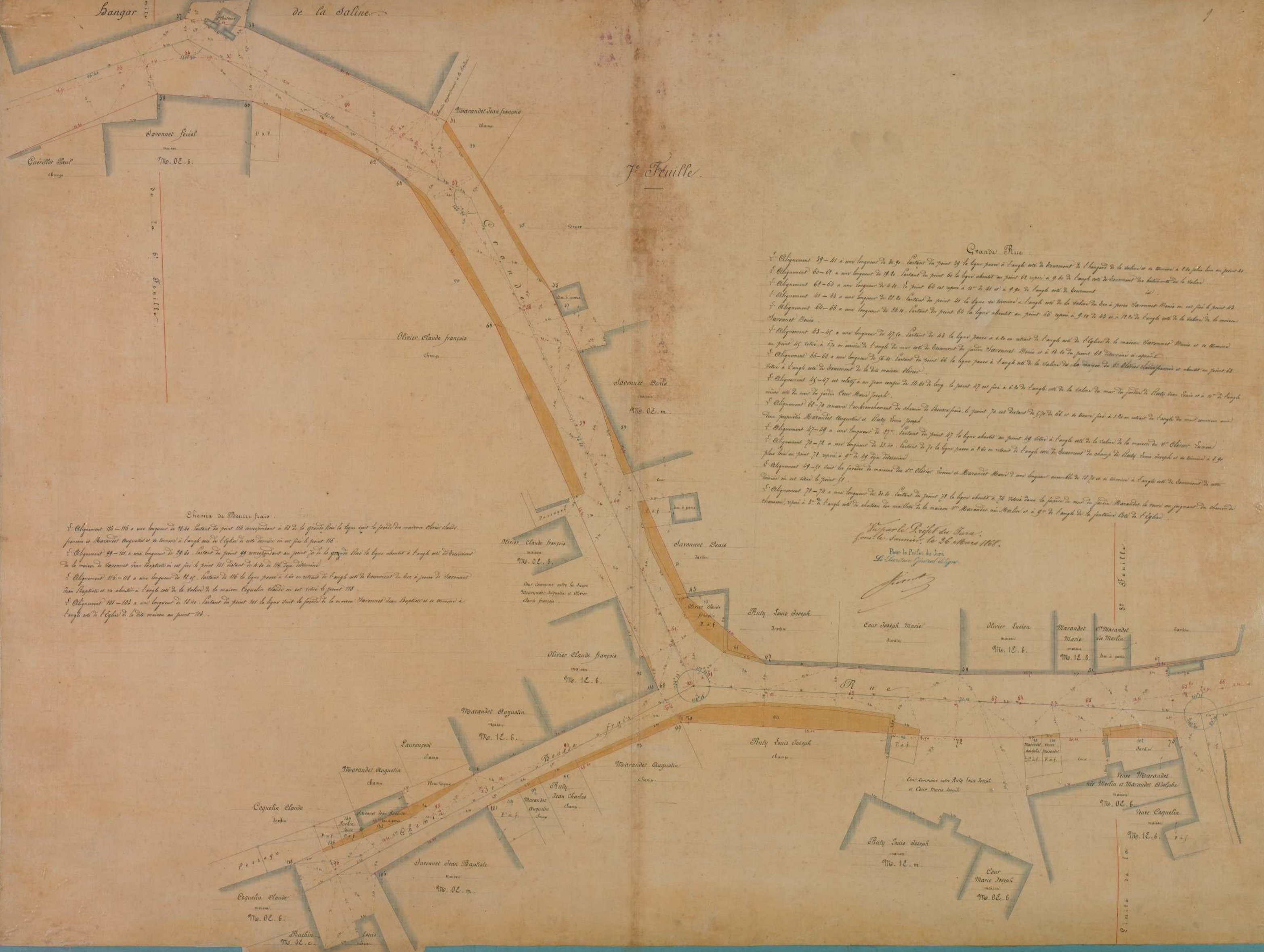
5th Alignement 110-112 a une longueur de 22^m. Partant du point 110 la ligne aboutit au point 112 qui est repère à 1^{re} de l'angle sud de la porte sud du château de Rabourg de puis à 1^{re} de l'angle commun des maisons Savonnet Josephine et Baignaud Julien.

Fait par le Préfet du Jura.
Léon-Léon Lacroix, le 26 Mars 1868.

Pour la Préfecture du Jura
Le Secrétaire général délégué.

[Signature]

KODAK Color Control Patches



Chemin de Beurre frais

Alignement 116-117 a une longueur de 12.46. Partant du point 116 correspondant à 61 de la grande Rue la ligne suit la parcelle des maisons d'Oliver Claude françois jusqu'à Marandet Augustin et se termine à l'angle est de l'égout de cette maison en est fait le point 117.

Alignement 117-118 a une longueur de 19.65. Partant du point 117 correspondant au point 70 de la grande Rue la ligne aboutit à l'angle est de la maison de Savonnet Jean Baptiste en est fait le point 118. Partant de 61 de la Rue dite terminée.

Alignement 118-119 a une longueur de 11.07. Partant de 118 la ligne passe à l'est en retournant de l'angle est de la maison de Savonnet Jean Baptiste et se termine à l'angle est de la salin de la maison d'Augustin Claude en est fait le point 119.

Alignement 119-120 a une longueur de 14.41. Partant du point 119 la ligne suit la parcelle de la maison d'Augustin Jean Baptiste et se termine à l'angle est de l'égout de la dite maison au point 120.

Alignement 39-40 a une longueur de 22.90. Partant du point 39 la ligne passe à l'angle est de la maison de l'hangar de la salin et se termine à l'angle est de la parcelle de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 40-41 a une longueur de 19.16. Partant du point 40 la ligne aboutit au point 62 repère à 9.61 de l'angle est de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 41-42 a une longueur de 11.16. Partant du point 41 la ligne est terminée à l'angle est de la salin de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 42-43 a une longueur de 14.16. Partant du point 42 la ligne aboutit au point 65 repère à 9.16 de 43 et à 11.16 de l'angle est de la salin de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 43-44 a une longueur de 17.16. Partant de 43 la ligne passe à l'est en retournant de l'angle est de l'égout de la maison d'Augustin Claude et se termine au point 44. Partant de 44 en arrivant de l'angle de la maison de l'hangar de la salin de la maison d'Augustin Claude et se termine au point 68.

Alignement 44-45 a une longueur de 16.16. Partant du point 44 la ligne passe à l'angle est de la salin de la maison de l'hangar de la salin et se termine au point 68.

Alignement 45-46 est relatif à un plan ancien de 18.16 de long. Le point 45 est fait à l'angle est de la salin de la maison de l'hangar de la salin et se termine au point 68.

Alignement 46-47 concerne l'embranchement de chemin de Beurre frais. Le point 46 est Partant de 67 de 68 et se termine fait à l'est en retournant de l'angle de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 47-48 a une longueur de 17.16. Partant du point 47 la ligne aboutit au point 69 situé à l'angle est de la salin de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 48-49 a une longueur de 11.16. Partant de 48 la ligne passe à l'est en retournant de l'angle est de la maison de l'hangar de la salin et se termine à l'angle est de la salin de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 49-50 est la parcelle de la maison de l'hangar de la salin et Marandet Jean Baptiste. Une longueur ensemble de 17.16 et se termine à l'angle est de la maison de l'hangar de la salin.

Alignement 50-51 a une longueur de 16.16. Partant du point 50 la ligne aboutit à 76 situé dans la parcelle de la maison de l'hangar de la salin et se termine au point 76.

Alignement 51-52 a une longueur de 16.16. Partant du point 51 la ligne aboutit à 76 situé dans la parcelle de la maison de l'hangar de la salin et se termine au point 76.

Par le Procès du Jura

pour le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Le Procès du Jura

Grande Rue

[illegible]

*J'ai par le Prêfet du Jura
Leveillé, le 26 Mars 1868*

Report on Survey of